

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
ET DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
CLERMONT-SOUBIRAN  
SEANCE DU : 27 Août 2020**

**Réception Travaux Presbytère Coupet**

La réception chantier a été effectuée fin juillet. Les factures de soldes artisans sont en cours. Les deux locataires ont intégré leur logement. Il reste des travaux extérieurs. Il conviendra de prévoir un système d'arrosage provisoire pour l'engazonnement qui sera effectué dans les mois à venir.

**Remboursement achat masques par l'Etat**

L'Etat assure un remboursement de masques à hauteur de 50 % du coût d'achat facturé à la commune.

**Voie Devis DETP Delbès**

Le devis de réfection chemins ruraux a été validé par la Commission d'appels d'offres. Montant total HT mairie : 10 088.50 €. Il s'agit des chemins des Pyrénées, de Lanause, d'une portion de Marquet. Devis accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Mme Ebrard, partie prenante (riveraine du Chemin de Lanause), ne prend pas part au vote.

**Choix d'un coordonnateur SPS pour travaux d'aménagement d'Entrée du Bourg -  
Commune de Clermont-Soubiran (délibération n° 53/2020)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'entrée du bourg, il convient de nommer un coordonnateur SPS. Il rappelle que par délibération n° 08/2020 du 10/02/2020, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres pour le choix du coordonnateur SPS.

Après étude, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 27/08/2020 a retenu la candidature de PGP - 4 Impasse Utrillo - 82000 Montauban pour la mission Coordonnateur SPS.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider le choix de la Commission d'appel d'offres pour retenir le coordonnateur SPS de l'opération Aménagement Entrée du Bourg.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal de Clermont-Soubiran,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte que soit nommé Coordonnateur SPS : Agence PGP - 4 Impasse Utrillo - 82000 Montauban, au tarif TTC de 1410 € comprenant la phase conception pour 180 € TTC et la phase réalisation pour 1230 € TTC.

- Charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

La réunion de démarrage de chantier aura lieu le jeudi 3/09 à 11 heures en présence de l'architecte, des entreprises et de la Commission Travaux.

### **SMEP Information AG**

Le nouveau Président du SMEP est Mr Bruno Dousson pour les six années à venir.

### **Contrat d'assurance des risques statutaires (délibération n° 54/2020)**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la délibération n° 37/2019 du 23/07/2019 chargeant le Centre de gestion de la mise en concurrence de plusieurs assureurs dans le cadre d'un contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Maire rappelle :

- que la commune de Clermont-Soubiran a, par la délibération du 23/07/2019, demandé au Centre de gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

- que le Centre de gestion a communiqué à la Commune de Clermont-Souiran les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal de CLERMONT-SOUBIRAN, après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 : d'accepter la proposition suivante du courtier SIACI SAINT HONORE, et de l'assureur GROUPAMA :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

☐ Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Agents assurés (\*) : • OUI • NON

Nombre d'agents : 2

Liste des risques garantis :

- le décès,
- l'accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique),
- l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),
- la maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
- et la maternité / l'adoption / la paternité.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 7.25%.

Les éléments de rémunération assurés en complément du traitement brut indiciaire (obligatoire) sont

- ☐ La Nouvelle Bonification Indiciaire,
- ☐ Les primes et gratifications versées mensuellement à l'exception de celles ayant le caractère de remboursement de frais,
- ☐ Le Supplément Familial de Traitement.

Garantie des taux : 2 ans.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion, qui s'élève à 3% de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

### **SIVU CHENIL CAUBEYRES**

Mr Serge Blin (Sauvetat-de-Savères) et Mr Gilles Boverod (St Maurin) sont les délégués au SIVU pour le secteur Porte d'Aquitaine.

Le Maire prendra rendez-vous avec le Président pour faire avancer le dossier de retrait du SIVU.

### Litige Parvis Mairie

Mr Boisseau, Maître d'œuvre, a envoyé une lettre recommandée avec AR à l'entreprise Ledu pour la sommer d'effectuer les travaux. Suite sera donnée.

### CC2R Informations

Mr JM. Baylet est le Président pour le mandat en cours. Mr le Maire de Clermont-Soubiran est dans plusieurs commissions :

- Urbanisme et logements,
- Travaux et équipements communautaires,
- Voirie, transports, sécurité.

Mr JC. Fournier, suppléant, pourra participer à la Commission « Economie, artisanat, commerce, tourisme, culture » et « Communication » et à la Commission « Environnement ».

L'extension de la Maison de Santé à Valence d'Agen est en cours.

Un radiologue et plusieurs autres praticiens devraient s'installer dans quelques mois.

### Columbariums

Mr le Maire propose que des cavurnes (hors sol) soient installées au cimetière de St Pierre de Malaure car celles existantes et qui sont en enterrées ne trouvent pas de preneur. La réflexion est engagée et sera soumise à débat lors d'un prochain Conseil.

### Protection fonctionnelle des élus

Pour information, la protection fonctionnelle des élus (Maire, Adjointes et Conseillers municipaux avec délégations) comprenant la garantie juridique risque pénal est à charge de la commune et non plus de l'élu.

### Questions diverses :

Mr le Maire propose au Conseil que soit scellé sur le mur du logement à Coupet une grille en fer forgé portant l'indication « Le Presbytère ». Le Conseil y est favorable.

Réunion Commission Vie Associative le mardi 08/09 à 18h30

Remise dictionnaires aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup> le mardi 08/09 à 18h. Mme Buscail avertira les familles.

Mr le Maire fixe au mardi 01/09 à 18 h la visite de l'ensemble des bâtiments communaux avec les membres du nouveau Conseil Municipal.

Pour information, un arrêté du Maire a été pris pour interdire l'accès et l'utilisation de la salle des fêtes jusqu'au 26/09, en raison de la crise sanitaire. Celui-ci est susceptible d'être reconduit.

Mme Biyak demande la suite qui est donnée aux enfants ayant participé au concours Dessins. Le Conseil est favorable à la remise d'un cadeau. Mme Biyak est chargée de prendre contact avec le magasin « Tout pour l'Enfant ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.